

Au clair avec les Comités de Domaine

Circulaire n°2004-35 du 9 juin 2004 relative à la mise en œuvre du plan GPEC et à la création des comités de domaine (abrogée)
Circulaire n° DEVD1101887C du 25 janvier 2011 relative au dispositif de connaissance et d'évaluation de l'expertise scientifique et technique dans nos ministères
Note de service SG/SRH/MIPEC/2023-112 du 14 février 2023 relative à la reconnaissance de l'expertise des agents du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

Origine

Action majeure du plan 2002-2004 de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) de nos ministères, **la création des comités de domaine vise à :**

- repérer, conseiller, former et guider les agents à haut niveau de compétences sur des **spécialités scientifiques, techniques ou administratives**,
- construire des **carrières** valorisantes,
- disposer des **ressources nécessaires** à l'exercice des missions de nos ministères.



Spécialités administratives

- Le comité Ressources Humaines, Organisation et Fonctions Juridiques couvrait les métiers ou disciplines :**

- conduite du changement
- relations sociales
- organisation du travail, gestion de la connaissance, sécurité et prévention au travail
- qualité, audit, contrôle, évaluation
- diagnostic de compétences, évaluation des potentiels, conseil, recrutements, formation
- réglementation et gestion du personnel
- communication
- actions sociales
- commande publique
- droit public et droit privé.



- Laissé sans moyen** à la réorganisation de nos ministères en 2008,
- il a été officiellement **supprimé** en 2011.
- Depuis plus 15 ans, **ces spécialités ne sont plus reconnues.**

Spécialités scientifiques et techniques

- Ces comités de domaine ont remplacé les 6 comités de filière créés en 1989.
- De 8 à leur création en 2004, ils sont passés à **10 en 2011 :**
 - Bâtiment (BAT)
 - Énergie et climat (EC)
 - Gestion durable des ressources naturelles/ Biodiversité (GDRN)
 - Géotechnique et risques naturels (GRN)
 - Habitat, Aménagement, Ville et Territoires (HAVT)
 - Infrastructures (INFRA)
 - Ouvrages d'art (OA)
 - Risques liés à l'activité humaine (technologiques et sanitaires) (RA)
 - Systèmes d'information, Numérique et Donnée (SIND)
 - Transports durables, sécurité, intermodalité et mobilité (TS)
- En 2016, ils deviennent **complémentaires avec les 3 collèges de domaine du Ministère de l'Agriculture :**
 - Alimentation, santé publique vétérinaire et qualité et santé des végétaux
 - Forêt - Bois - Risques naturels en montagne
 - Transition agroécologique, performance économique et environnementale



Qualifications

- 3 niveaux de qualification :**
 - Spécialiste
 - Expert/e
 - Expert/e International/e
- La qualification ou son refus sont **valables 4 ans**, à compter de la décision du comité de domaine
- Après ces 4 ans de qualification, vous avez 1 an pour faire une **nouvelle demande d'évaluation**
- En cas de non renouvellement** de votre qualification, vous la perdez.
- Intérêts :**
 - reconnaissance** de votre expertise et votre engagement
 - complément d'IFSE** (indemnité de fonctions, de sujétions et d'experte) entre 600€ et 1 500€ selon votre qualification.



- agent (ou assimilés) de **catégorie A et B**
- avec une expérience en cours dans le domaine de **5 ans minimum**

Candidat/e

Candidature

- Déposez votre **dossier d'évaluation** auprès du comité ou collège de domaine (informations accessibles sur le [site intranet](#) de nos ministères).
- Comptez 3 mois entre sa réception et votre passage devant le comité de domaine
- L'évaluation de vos activités et productions se fait au regard de **3 caractéristiques :**
 - niveau de compétence
 - type de responsabilité fonctionnelle et de capacité d'intervention
 - périmètre de rayonnement

Au 9 juillet 2026, nos ministères comptent 992 agents qualifiés par les comités de domaine, dont 30 attachés :

- 14 attachés d'administration de l'État (13 spécialistes, 1 experte)
- 14 attachés principaux (7 spécialistes, 6 experts et 1 expert international)
- 2 attachés hors classe (1 spécialiste, 1 experte)

**Toute l'équipe de l'UNSA-SNA est disponible pour conseiller et accompagner ses adhérents.
N'hésitez pas à nous contacter : unsa-sna@i-carre.net**